

DELIBERATION CA121-2016

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 18 novembre 2016.

Objet de la délibération : Primes d'administration et primes pour charges administratives 2016-2017

Le conseil d'administration réuni le 24 novembre 2016 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les primes d'administration et primes pour charges administratives 2016-2017 sont approuvées.
La décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Fait à Angers, le 30 novembre 2016

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **6 décembre 2016** / mise en ligne : **6 décembre 2016**

**Primes d'administration (pour information)
Primes de charges administratives (pour vote)
(01/09/2016 au 31/08/2017)**

I- Primes d'administration (PA) et Primes de charges administratives (PCA)

A – Prime d'administration (PA) - POUR INFORMATION

Fonction	2016-2017	Prime avec RAFP
	Heures Equivalents TD	
Président.e	Décret 90-50 du 12/01/90	29 007,85 €
Direction Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur	Décret 90-50 du 12/01/90	9 626,78 €
Direction Institut Universitaire de Technologie	Décret 90-50 du 12/01/90	9 626,78 €
Total		48 261,41 €

B – Prime de charges administratives (PCA) – au titre de l'administration de l'Université (Budget université)

Vice-Président.e CA	215	9236,4
Vice-Président.e Recherche (CR)	215	9236,4
Vice-Président.e Formation et Vie Universitaire (CFVU)	215	9236,4
		27 709,20 €
Vice-Président.e Egalité, Ressources Humaines et Politique Sociale	215	9236,4
Vice-Président.e International	215	9236,4
Vice-Président.e Culture, Initiatives et Communication	215	9236,4
Vice-Président.e Numérique et Patrimoine	215	9236,4
		36 945,60 €
Vice-Président.e délégué à l'Innovation Pédagogique	123	5284,08
Vice-Président.e délégué aux Relations avec les Milieux Economiques	123	5284,08
Vice-Président.e délégué à la Valorisation Scientifique	123	5284,08
		15 852,24 €
Direction UFR Droit, Économie et Gestion	215	9 236,40 €
Direction UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	215	9 236,40 €
Direction UFR Sciences	215	9 236,40 €
Direction UFR Santé	215	9 236,40 €
Direction UFR Esthua Tourisme et Culture	215	9 236,40 €
		46 182,00 €
Direction SUIO-IP	123	5 284,08 €
Direction SUAPS	123	5 284,08 €
Direction SUMPPS	123	5 284,08 €
		15 852,24 €
Chargé.e de mission Egalité	36	1 546,56 €
Chargé.e de mission International	36	1 546,56 €
Chargé.e de mission liaison lycées-université	36	1 546,56 €
Chargé.e de mission Handicap	36	1 546,56 €
Chargé.e de mission Lansad	36	1 546,56 €
Référent.e entrepreneuriat -université	36	1 546,56 €
Référent.e ISEP (budget propre DI)	24	1 031,04 €
Référent.e racisme-antisémitisme	24	1 031,04 €
Médiateur.trice sportif de Haut Niveau	24	1 031,04 €
		12 372,48 €
Total	3606	154 913,76 €

C 1- Prime pour charges administratives (PCA) – au titre de la recherche (Budget recherche) - Valeurs annuelles à proratiser sur la période du 01/09/2016 au 31/12/2016

Fonction	2016-2017	
	Heures Equivalents TD	Prime avec RAFP
Direction de la 1ère école doctorale Angers – VENAM	57	2 448,72 €
Direction de la 2ème école doctorale Angers – SCE	57	2 448,72 €
Direction du collège doctoral d'Angers	57	2 448,72 €
		7 346,16 €
Direction adjointe école doctorale C.E.I.	20	859,20 €
Direction adjointe école doctorale Pierre Couvrat	29	1 245,84 €
Direction adjointe école doctorale Biologie Santé	43	1 847,28 €
Direction adjointe école doctorale S.T.I.M.	43	1 847,28 €
Direction adjointe école doctorale 3M.P.L.	43	1 847,28 €
Direction adjointe école doctorale D.E.G.E.S.T.	43	1 847,28 €
		9 494,16 €
Total	392	16 840,32 €

C 2- Prime pour charges administratives (PCA) – au titre de la recherche (Budget recherche) Valeurs annuelles à proratiser sur la période du 01/01/2017 au 31/08/2017

Fonction	2016-2017	
	Heures Equivalents TD	Prime avec RAFP
Direction CDA	96	4 124,16 €
Direction STT (multi-site)	96	4 124,16 €
Direction BS	36	1 546,56 €
Direction ELIC	24	1 031,04 €
Direction 3M	24	1 031,04 €
Direction EGAAL	24	1 031,04 €
Direction SPI	12	515,52 €
Direction EDGE	30	1 288,80 €
Direction DSP	24	1 031,04 €
Direction ALL	24	1 031,04 €
Direction MathSTIC	30	1 288,80 €
Direction SML	12	515,52 €
Total	432	18 558,72 €

D – Prime pour charges administratives (PCA) – au titre de l'administration des campus de Cholet et Saumur

Fonction	2016-2017	
	Heures Equivalents TD	Prime avec RAFP
Administrateur du Domaine Universitaire de Cholet	123	5 284,08 €
Responsable du Pôle Universitaire de Saumur	69	2 964,24 €
Total	192	8 248,32 €

Total des primes pour charges administratives :

246 822,53 €